

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
 Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8 + 3 procurations

Le treize janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 07 janvier 2022.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Aimé MONJOIN, Marie-Claire BESNIER, Pascal BALLEREAU, Béatrice CHENET, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Jean-Loup JAMET, Olivier MARTINET,

Absents excusés : Michaël BLANCHARD, Corinne FAUVET-BODIN, Marie-Claude MASSUARD,

Pouvoirs : Michaël BLANCHARD à Marie-Claire BESNIER, Corinne FAUVET-BODIN à Olivier MICHOT, Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET,

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Aimé MONJOIN

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Aménagement place de l'église : validation du dossier de consultation des entreprises
- Aménagement place de l'église : lancement de la consultation
- Plan de financement du projet « aménagement de la place de l'église et ses abords » et demande de subventions
- Plan de financement système de vidéoprotection

- Décision modificative : virement de crédit

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Recrutement d'un emploi jeune
- Débat sur les garanties à accorder aux agents

1 - 2 - 3 / Aménagement place de l'église : validation du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation et présentation du plan de financement du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dossier de consultation des entreprises, décide de lancer le dossier de consultation et approuve le plan de financement du projet proposé par le Maire comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	260 000 €	Préfecture : DETR 40 % Projet inscrit dans le cadre du CRTE	114 400 €
Maitrise-d'oeuvre	26 000 €	Région Centre-Val de Loire / Pays de la Châtre - Contrat CRST	52 000 €
		Département : amende de police 30% du montant H.T des travaux concernés	A déterminer
		Auto – financement	119 600 €
TOTAL	286 000 €		286 000 €

4 / Plan de financement système de vidéoprotection

Le Maire informe le conseil que la sous-préfecture lui a indiquée que l'appel à projet du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) 2022 n'était pour le moment pas lancé. Il propose de modifier le plan de financement comme suit :

- Coût total des installations : 13 680 € H.T + 180 € H.T (maintenance préventive) = 13 860 €
- Demande de subvention FAR 2022 : 2 772 €
- Demande du fonds vidéoprotection 2022 : 2 772 €
- Demande de subvention DETR 2022 : 5 544 €
- Fonds propres : 2 772 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce plan de financement.

5 / Décision modificative : virement de crédit

Au chapitre 21

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installation de voirie	2152	HO	594 €			
Terrains nus				2111	HO	594 €
Investissement dépenses			594 €			594 €
		solde	0.00 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus.

6 / Décision modificative : virement de crédit

Au chapitre 23

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Constructions	2313	HO	14 100 €			
Agencements et aménagements de terrains				2312	HO	14 100 €
Investissement dépenses			14 100 €			14 100 €
		solde	0.00 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 18/12/2021 au 13/01/2022) :

29/12/21 : rencontre avec Madame la sous-Préfète

08/01/22 : commission voirie / chemins communaux

12/01/22 : Réunion du SIVOM en présence de l'Inspecteur académique

- Recrutement d'un emploi jeune

Le Maire fait part au conseil qu'il est possible de recruter un demandeur d'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences. Ce dispositif d'insertion professionnelle permet de recruter un jeune demandeur d'emploi (de 16 à 25 ans). Il pourrait ainsi aider, selon les besoins, l'agent communal, le secrétariat et éventuellement participer aux permanences à l'accueil de la maison du jardinier. (Idée à partager avec le bureau de l'association l'ARDET). Ce type de contrat est subventionné par l'Etat. Le conseil autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de la Mission Locale de la Châtre afin de poursuivre ce projet.

- Débat sur les garanties à accorder aux agents

Le maire informe le conseil que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit l'obligation pour l'employeur de participer financièrement aux contrats de garantie de maintien de salaire des agents au plus tard en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence) et aux mutuelles au plus tard en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence). Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

Le secrétaire de séance,
Aimé MONJOIN

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les Conseillers,